



**COMPTE RENDU RÉUNION PUBLIQUE**  
**RESTAURATION SCOLAIRE MATERNELLE**  
**DU 4 NOVEMBRE 2016**

**Présents :** Jean-Pierre BOUVIER maire-adjoint aux affaires scolaires – Amandine PEGUIN responsable périscolaire – Karl MONNEREAU Directeur des Exploitations Société Restauval – Joël MAUVE Responsable Régional Société Restauval – Bruno RAUZY élu municipal.

- 2 parents : 1 maman, 1 papa.

**Ordre du jour :**

- Dysfonctionnement début d'année
- Mise en place d'une nouvelle organisation et de règle de vie pour les enfants
- Visite de la salle de restauration maternelle

Début de réunion 19 h 00.

M. Bouvier explique un début d'année difficile en partie dû à des relations conflictuelles entre des adultes présents dans la salle de restauration maternelle (personnes dépendant de la municipalité et de Restauval). Le problème est résolu à présent.

Amandine explique que, suite à une réunion de service avec le personnel de restauration, des modifications sont apportées.

- Une nouvelle disposition des tables afin de faciliter la circulation des enfants à leur arrivée dans les lieux
- De nouvelles règles de vie affichées dans la salle de restauration et mises à disposition des enfants sous forme de petit livret (présenté aux parents). Les règles permettent aux agents présents d'avoir un même discours auprès des enfants ce qui n'était pas le cas avant, mais aussi aux enfants d'avoir des repères.
- Un signal sonore (bâton de pluie) est mis en place, comme à l'ALSH le mercredi, afin de diminuer le niveau sonore, si besoin. Cela permet d'avoir un repère identique pour les enfants du mercredi mais également aux agents de ne pas crier pour avoir le silence.



Ensuite Amandine explique rapidement l'organisation générale. Les enfants sortent de l'école à 11 h 45 et se dirigent vers la salle de restauration scolaire accompagnés des ATSEM et de Kevin (agent municipal). Lorsque les enfants arrivent, ils sont divisés en 3 groupes (GS-MS-PS) dans des salles différentes pour poser leurs affaires. Ensuite les enfants se dirigent à table et s'installent à une table adaptée à leur âge (les GS sont sur des tables plus hautes que les PS). Le repas est servi, puis desservi par le personnel de RESTAUVVAL et la surveillance et l'accompagnement des enfants lors du repas sont gérés par le personnel municipal (2 agents dont 1 ATSEM).

A la fin du repas 2 agents municipaux raccompagnent les GS dans la cour de récréation maternelle et restent sur place jusqu'à 13 h 15. Les MS sont pris en charge par 2 ATSEM qui les accompagnent dans la cour ou à la sieste et le PS sont accompagnés par 2 autres ATSEM et préparés pour aller à la sieste (passage aux toilettes – lecture d'histoire).

Ensuite M. Mauve explique les menus aux familles, les différentes thématiques mise en place (le grand repas par exemple), les fournisseurs à qui ils font appel, etc.

Puis la parole est laissée aux familles pour toutes questions.

- Le papa demande si les obligations d'affichage concernant la réglementation INCO sont bien respectées.
- Monsieur Monnereau, répond que pour un restaurant scolaire, les P.A.I. pour les enfants concernés, sont plus précis et suivi par le personnel, mais que la réglementation est en place sur l'établissement et à disposition en cuisine à toute personne en faisant la demande (un exemplaire est présenté aux parents).
- Le papa demande que les intitulés des menus soient conformes à la réalité car il y a parfois des descriptifs erronés (par exemple : tajine d'agneau au lieu de boulettes d'agneau)
- La maman demande si 2 personnes pour la surveillance et l'aide aux enfants est suffisant. Réponse : Il est vrai que cela n'est pas toujours facile et une autre personne sera peut-être à envisager mais avec les agents Restauval il y a 6 personnes avec les enfants.

Avant de mettre fin à la réunion, toutes les personnes se dirigent dans la salle de restauration scolaire des maternelles afin de voir comment l'espace est organisé.

Fin de la réunion 20 h 00.